

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 23 mars 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

l'an deux mil neuf

et le vingt trois mars

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

18 mars 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN -
Daniel ULRICH – Marcel SERGENT – Michel LE BARS –
Jean PLIQUET - Bernard TROALEN – Guy LE BERRE –
Eric LE BARS – Annie JULIEN – Jean-Yves BOZEC –
Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Eric BIGOT – Emmanuelle RASSENEUR

Objet de la délibération

Budget primitif 2009 :
Affectation du résultat

Monsieur le Maire fait état du résultat de fonctionnement de l'exercice
2008 qui présente un excédent cumulé au 31 décembre 2008 de
105 944,30 euros. Il propose d'affecter la somme de 90 000.00 euros
de l'excédent de fonctionnement en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la
somme de 90 000 euros en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN